

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

Colombiers et Pigeonniers



Pays d'Argoat N°26
Serge Falézan

Colombiers et Pigeonniers

Dans la nuit du 4 août 1789 fut aboli, parmi d'autres privilèges, le droit de colombier. Cette décision concernait l'ensemble du territoire national français ; or, ce droit de colombier n'avait pas cours partout en France.

Dans les pays dits «de droit écrit» (droit fortement inspiré de l'Ancien Droit romain) - en gros, le sud de la Loire - n'importe qui pouvait ériger un pigeonnier à condition de pouvoir nourrir ses pigeons. Par contre, dans le nord du pays dit de «droit coutumier», car régi par les coutumes locales, posséder et construire un colombier constituait un privilège bien réglementé par la coutume du lieu où on se trouvait.

Un droit seigneurial

La Bretagne appartenait aux pays de «droit coutumier» et le droit de colombier faisait l'objet des articles 291 et 292 de la Très Ancienne Coutume de Bretagne, probablement rédigée entre 1312 et 1325.

En ce début de XIV^e siècle, il était simplement précisé que pour faire colombier (ou coulombier), il fallait qu'il y ait eu anciennement colombier et disposer de suffisamment de terre (noble) pour nourrir ses pigeons.

L'Ancienne Coutume de Bretagne, écrite en 1539, ne nous apporte aucune précision supplémentaire.

Il faut attendre 1580 pour avoir des renseignements sur la surface nécessaire pour posséder un colombier.

Désormais, 300 journaux de terre noble en un seul fief seront exigés à un seigneur pour avoir le droit de faire bâtir un colombier.

Malgré cette réglementation touchant à la noblesse de la terre, des roturiers, suite à l'acquisition de fiefs, devinrent propriétaires de domaines possédant le droit de colombier. En effet, le droit de colombier restait attaché à la terre et non à la qualité du possesseur.

Pour faire ériger un colombier, un noble devait avoir la permission du roi, du duc ou du suzerain immédiat.

Ce droit de colombier cessait lorsqu'il n'existait plus de trace de précédent édifice.

Les doléances

En Bretagne, les premiers mécontentements se firent sentir dès la fin du XVII^e. Les paysans commencèrent à s'insurger contre ce privilège bien médiocre réservé à la noblesse rurale.

1675 vit la révolte apparaître en Basse-Bretagne et surtout en Pays Bigouden et en Poher. La révolte des «Bonnetts Bleus» et des «Bonnetts Rouges» permit la rédaction du «Code Païsan» le 2 août de cette même année, lors d'une réunion en la chapelle de Tréminou, en Pont-L'Abbé.

Le «Code Païsan» comprenait 19 articles, dont le 11^l précisait : «...*Les fuies et colombiers seront rasés et permis de tirer sur les pigeons en campagne.*»

La persistance des mécontentements se poursuivit pour aboutir au 5 juillet 1788 où le roi

Louis XVI admit le principe de la réunion des États Généraux, afin de connaître les critiques et les souhaits de ses sujets.

Dès le mois de janvier 1789, ont lieu les premières réunions des Trois Ordres, dont le but est de rassembler les revendications et propositions afin de remédier aux abus dont souffre le royaume.

C'est la naissance des cahiers de doléances.

Les principales revendications de la population rurale viseront essentiellement la suppression des droits féodaux (droit de chasse, droit de colombier...).⁽¹⁾

La nuit du 4 août 1789 vit l'abolition pure et simple du «droit exclusif de fuyé et de colombier». Depuis, les vieux refuges à pigeons ne sont plus que des épaves, témoins d'un état de choses périmé.



*« Kermartin » Minihi-Tréguier : le plus ancien colombier
Du Trégor et sans doute de Bretagne.*

Sa présence à proximité de la demeure seigneuriale lui conférait, de par sa forme rappelant vaguement le donjon, un symbole de puissance du fief. Il supportait parfois les armoiries du seigneur.

A cet aspect de noblesse et de richesse extérieures, il conviendrait d'ajouter l'aspect économique. En 1603, Olivier de Serres présentait les colombiers comme des «*garde-manger perpétuels*».

Le pigeonneau était très apprécié pour ses qualités gustatives. Au XIII^e, la Maison du Roy absorbait quotidiennement 400 pigeons et celle de la Reine en consommait 300.

L'autre source de revenu provenant de l'élevage des pigeons était la production de colombine. Cette fiente était, parmi les engrais naturels, celle qui était la plus riche en azote, en potasse, en chaux et en acide phosphorique.

Répartition Géographique des colombiers

La présence du colombier était liée à la richesse du sol duquel il dépendait.

Une carte de France, tracée lors d'une exposition à Rambouillet, dans les années 60, faisait concorder le nombre de colombiers avec la densité de culture du blé !



« Kertanguy » en Squiffiec : structure intérieure d'un colombier

La lecture de cette carte faisait apparaître une forte concentration de colombiers dans des régions traditionnellement céréalières (Limagne, Brie, Beauce, bassin de Rennes, Haute-Normandie, etc).

La Bretagne est quasiment vierge de tout colombier. Si seulement, M. Klaizman, auteur «parisien» de cette fameuse carte, avait pris la peine de se déplacer chez nous, les conclusions auraient donné un autre reflet de la richesse de notre «province».

Au XVII^e, la France comptait environ 42.000 colombiers. La Bretagne, selon M. de la Messelière, possédait au XVI^e 12.000 manoirs, dont le quart avait le droit de colombier (le Trégor en comptabilisait environ 350).

La répartition montre une forte concentration sur le littoral nord et, notamment, aux environs de Saint-Pol-de-Léon, Tréguier (sièges épiscopaux), Morlaix, Lannion (ayant une activité portuaire très active).

La région de Guingamp en était également bien pourvue. Comme généralement les seigneuries se trouvaient le long des axes principaux, on y trouvait aussi des colombiers.

De nos jours, on peut estimer leur nombre à 350 sur le sol breton, dont 70 sur l'ensemble du Trégor historique.

Dans notre secteur, de nos jours, les colombiers ont pratiquement tous disparus. Sont encore visibles :

- «Kernabat» (en mauvais état), en Plouisy ;
- «Kerurien» (en ruines), en Grâces ;
- «Munehore», en Pabu ;
- «Tropont», en Péderneec.

Le colombier de nos campagnes, principaux aménagements

Animaux délicats, les pigeons ne demeurent dans leur colombier que s'ils y trouvent certaines conditions. Ceci explique que ces édifices soient des habitations fonctionnelles, nécessitant des aménagements particuliers.

A cet effet, l'emplacement du colombier et sa construction obéissent à un certain nombre d'impératifs techniques correspondant à des principes bien déterminés.

Situation

Il doit être hors du bruit des personnes, du froissis des arbres et du murmure des eaux ; si possible, dans un endroit écarté, mais peut aussi s'élever dans la cour.

L'habitation sera généralement bâtie en hauteur ou en un endroit surélevé, bien dégagé, dans un lieu découvert (ceci afin que les jeunes pigeons retrouvent plus facilement leur abri). L'exposition au levant est la meilleure et la présence d'un point d'eau à proximité n'est pas à exclure (étang, mare, lavoir).

Détails de construction

La lutte contre les rats, fouines, belettes et autres petits carnassiers nécessite des portes fermant parfaitement. Il faut aussi prévoir dans la construction des dispositifs qui les empêchent d'atteindre les nids (d'où la présence d'enduits extérieurs et intérieurs).

Toujours à titre de protection, on aménagera des saillies empêchant les carnassiers de grimper aux murs.

Les boulins (ou nids) doivent être secs et bien entretenus. Le sol sera régulièrement dégagé de la colombine (afin d'éviter les surinfections).

L'architecture

La typologie architecturale du colombier de nos campagnes nous offre une tour ronde et basse, coiffée d'un dôme de pierres profilé en gradins (ou parfois en ardoises), se dressant à proximité des anciennes demeures seigneuriales.

Le toit était percé d'une ouverture zénithale permettant les allées et venues des pigeons.

En entrant dans les colombiers, par une porte souvent basse et étroite, on note que la paroi intérieure est intégralement garnie de boulins (du sol au sommet), destinés à la ponte.

Pour accéder à ces nids, il existe un dispositif constitué d'un mât central pivotant, reposant sur un pivot appelé «la foire», et retenu à son extrémité extérieure par une poutre ; cet axe supportait des potences auxquelles étaient fixées des échelles.

Pour permettre le bon usage du dispositif rotatif, l'intérieur est toujours circulaire.

Le contenance moyenne du colombier breton est de 600 boulins, soit 1.200 pigeons.



«Le Cleuziou» en Louargat : façade à boulins.

La façade du bâtiment situé en annexe du manoir principal contient 2 rangées de boulins composées de 3 groupes séparés par 2 jolies gerbières : 21 boulins pour le premier groupe en partant de la gauche, 24 boulins au centre, 17 boulins dans le groupe de droite, soit 62 boulins au total. A proximité, un puits de 1844 et la chapelle Ste-Marguerite.

Colombier ou pigeonnier ?

De nos jours, le terme de pigeonnier désigne tout abri à pigeons. Il n'en fut pas toujours ainsi.

Sous l'Ancien Régime, les coutumes utilisaient un vocabulaire bien précis. Ainsi, en Bretagne, les aveux des XV^e et XVI^e siècles différencient les colombiers des abris ou refuges à pigeons ordinaires.

- *Colombier* : du latin «columbarium», qui a donné «coulom», ancien nom du pigeon, ainsi que le français médiéval «colomer».

En breton, il se dit «kouldry», formé de «koulm» = pigeon et «ty» = maison, demeure.

C'est un édifice bâti à même le sol, à l'écart des habitations et dont les boulins vont du sol au sommet du mur. Il est dit «colombier à pied».

- *Fuie* : du français «fuyard» ou du latin «fuga»

Selon certains érudits, fuie (ou fuye) était synonyme de colombier.

Pourtant, des aveux du XVI^e notent la présence de colombier et de fuye sur le même fief.

(Cette fuye était probablement la tourelle fuie ; en pays non-bretonnant, la fuie désigne toujours le colombier).

- *Abri et refuge à pigeons* : sous cette appellation, nous regrouperons 2 types de refuges :

- **LA FAÇADE À BOULINS** : voir «Le Cleuziou» en Louargat (62 boulins), «La Boissière» en Plusquellec (14 boulins), «Le Gollodic» en Lanrivain (6 boulins ; 18 à l'origine), «Kerlan» en Canihuel (8 boulins). L'origine exacte de cette forme de pigeonnier ne nous est pas encore connue.

- **LA TOURELLE FUYE** : voir «Le Helloc'h» en Bourbriac (162 boulins), «Kerisac» en Plouisy (100 boulins), «Toul-an-Golet» en Plésidy (76 boulins). Ces aménagements étaient situés au sommet des tours d'escaliers et contenaient de 60 à 170 boulins.

- *Volière* : construction fermée bâtie en bois sur piliers.

- *Pigeonnier* : apparut dès la fin du XVII^e pour désigner tout abri ou refuge à pigeons, à l'exception du colombier à pied. De nos jours, désigne également le colombier.

Le devenir des colombiers

Comme on aurait pu s'y attendre, nombre de colombiers aurait dû disparaître lors des différentes révolutions (1675, 1789) et, notamment lors de cette dernière, puisqu'ils symbolisaient le régime féodal, les privilèges.

Il n'en fut rien. Seuls quelques-uns furent rasés.

Les autres furent sauvés par l'abolition du privilège de colombier dans la nuit du 4 août, puisque désormais toute personne pouvait s'adonner à l'élevage du pigeon.

Ce n'est que bien plus tard que les colombiers furent en péril (il n'est que de constater leur présence sur les cadastres anciens, rédigés entre 1810 et 1850 environ) et ceci dans des années pas très lointaines de nous.

L'élevage du pigeon ne fournissait plus déjà, avant la révolution de 1789, la nourriture principale des nobles ; son utilité allait disparaître aussi par la supplantation de la colombine par la production d'engrais naturels plus abondants et par les engrais chimiques.

Ces bâtisses, prévues pour une utilisation précise, devinrent également inutiles malgré des tentatives de réemploi (celliers, caves, poulaillers, porcheries ou encore garages).

Pour la majorité, ce fut la déchéance : ruine, puis un beau jour, on abat la ruine. Pour un particulier, restaurer ou entretenir un colombier coûte cher, car il est peu utilisable.

Malgré tout, ces colombiers appartiennent à notre patrimoine, tant du point de vue architectural que sur le plan historique, car sa présence atteste l'existence d'un ancien fief ou d'un lieu noble.

Pour ces raisons, leur sort mériterait de retenir l'attention des autorités, des associations, mais aussi des amateurs et promeneurs.

En espérant que ces quelques lignes puissent permettre de regarder ces colombiers d'une autre façon et ainsi de les sauver.

Serge FALÉZAN.



« Toul-an-Golet » en Plésidy : colombier sur la tour

Quelques colombiers de notre Pays d'Argoat

Bourbriac : «Coatmen», «Le Lojou», «Le Lezarz»,
«Le Helloc'h», «Kercadiou».

Bulat-Pestivien : le château.

Callac : «Kernormand», «Coat Guergadiou»,
«Le Gouelec».

La Chapelle-Neuve (autrefois en Plougonver) :
«Kerguelon».

Coadout : «Le Bois-de-la-Roche».

Grâces «Kerrano», «Kerurien»*.

Gurunhuel : «Trobodec».

Louargat : «Guerdevollé», «Guermorvan»,
«Kerezro».

Moustéru : «Lisle», «Le
Groesquer».

Pabu : «Keruhel», «Kermen», «Munehore»*.

Péder nec : «Collengroac'h», «Keranrouan»,
«Runangoff», «Tropont»*.

Plésidy : «Le Médic», «Le Sullé», «Keronen».

Plougonver : «Le Cludon», «Peudordel»,
«Le Bruill», «Lanamus».

Plouisy : «Kerisac», «Kernabat»*, «Goaz-
Hamon», «Roudourou».

Ploumagoar : «Locmaria»,
«Keranniou».

Saint-Adrien : «Kerauffret», «Kertoudic».

Saint-Connan : «La Ville-Neuve».

Saint-Fiacre : «Kergroaz»,
«Pennelan».

Saint-Nicolas : «Leztaurec».

Tréglamus : «Ruberzot»,
«La Fontaine-Plate», «Kerguillay»,
«Parc-Morel», «Kerfeuillen», «Le Porzou»,
«Lisle».

* Colombiers encore visibles.

Quelques références bibliographiques

• «Choses et gens de Bretagne» :

L. LE GUENNEC

• «Village Magazine» n°2

«Colombiers et pigeonniers» :

K. WATTS

• «Pays d'Argoat» n° 22

• «La très Ancienne Coutume de
Bretagne» : M. PLANIOL

• «Pigeonniers de France» :

D. LETELLIER

• «Le Trégor historique et monumental» :

P. BARBIER

• «L'Ancien Régime» : F. BLUCHE

• «Du droit de colombier et de garenne»
(société d'Émulation 1925) :

H. du HALGOUET

• «Vieilles maisons françaises» n° 138

• «Les doléances des paysans bretons en 1789» :
A. BOURGES

• «Le manoir en Bretagne» 1300-1600 : Service
de l'inventaire

• «L'âge d'or de la Bretagne 1532-1675» :
A. CROIX

• «Seigneurs et paysans bretons du Moyen Age à
la Révolution» J. GALLET

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

La mort en Bretagne



Spectre hurleur de la mort à Bulat-Pestivien

*Pays d'Argoat N° 25
Jean-Paul Rolland*

La mort en Bretagne

«Quand nous sommes, la mort n'est pas là et quand la mort est là, c'est nous qui ne sommes pas ! Elle ne concerne donc ni les vivants, ni les trépassés, étant donné que pour les uns, elle n'est point et que les autres ne sont plus.»

Épicure, philosophe, né à Samos en 341 avant JC

La première manifestation de l'intelligence humaine a été la prise de conscience de la mort. L'homme, dans la nature, est le seul être qui ait conscience de sa mort prochaine. On imagine volontiers l'effroi des premiers hommes des cavernes devant cet éveil déterminant de la lucidité ; ils se sont empressés de l'adoucir en apprivoisant l'au-delà.

De cette époque, datent les premiers rites funéraires où l'on déposait dans la tombe des défunts des nourritures pour les aider à effectuer le grand passage. La nécropole de Barnenez, dans le Trégor finistérien, apparaît comme l'une des plus anciennes architectures funéraires au monde : 4.750 ans avant J.-C, soit 2.000 ans avant les premières pyramides égyptiennes.

Depuis, la peur de la mort n'a jamais disparu ; parfois, notait Vauvenargues : *«Elle nous fait oublier de vivre.»* C'est pourquoi, toutes les religions se sont efforcées de dédramatiser ce passage.

Les Celtes croyaient en l'immortalité de l'âme et à la métempsycose, c'est-à-dire en la transmigration des âmes d'un corps dans l'autre. Les Celtes fêtaient leurs morts à la Samain (qui, christianisée, a donné la Toussaint) ; cette fête, la plus importante des fêtes celtiques, était une trêve militaire et un banquet. Les portes de «l'autre monde» - qu'ils appelaient «Sid» - s'ouvraient, ainsi les morts visitaient les vivants, mais également les dieux et les fées qui intervenaient alors dans les destinées humaines !

Les premiers moines celtes étaient inhumés la tête à l'ouest et les pieds à l'est, signe de sépulture chrétienne (plus tard, les seigneurs seront enterrés la tête vers l'est, alors que les simples fidèles seront inhumés les pieds vers l'est) ; pas de sarcophages, mais de grandes dalles de pierre séparaient chaque mort (découverte de tombes dans le monastère de Saint-Budoc, dans l'archipel de Bréhat).

Les Celtes rendaient hommage à leur mort à l'aide d'une branche d'if ; ils l'appliquaient sur le front, les mains et les pieds du défunt. Après quoi, ils rompaient la branche, en déposaient une partie sur le corps et conservaient l'autre.

N'oublions pas que l'if, dans la religion chrétienne, est symbole de l'éternité et que, systématiquement, on le trouvait dans l'enclos paroissial ; ses racines descendaient en terre puiser l'âme pour le faire monter au ciel par sa ramure.

Dans l'Antiquité, à Rome, la «loi des 12 Tables» interdisait d'enterrer à l'intérieur de la ville : cela se faisait le long des routes. Les morts vont entrer dans les villes avec le culte des martyrs qui étaient enterrés dans des nécropoles extra-urbaines communes aux chrétiens et aux païens. Les corps étaient simplement disposés dans leur suaire cousu, sans bière.

En fait, le christianisme a intégré les défunts (qui signifie en latin celui qui a terminé sa fonction) dans la ville et leur souvenir dans la prière, alors que les Romains les écartaient ; les cimetières se trouvent, désormais, dans la ville à partir des V-VP siècles, plus précisément dans un enclos religieux.

La mort est un thème familier à la pensée celtique. Lucien Begule (peintre, verrier et historien d'art, 1848-1935) écrit : *«L'idée de la mort nivelant toutes les conditions est aussi ancienne que le monde. L'idée de l'inexorabilité et de l'incertitude de l'heure fatale a été rappelée par le christianisme comme un avertissement salutaire. Il n'est pas étonnant de la retrouver exprimée de façon saisissante en Bretagne, en ce pays où la foi s'est conservée vivace et où les populations de marins ont été habituées à voir la mort de près.»*

La pensée de la mort n'est d'ailleurs pas une pensée triste. Elle maintient dans l'humilité, elle invite à être bon, elle aide à faire face aux difficultés et elle ouvre toute grande devant le chrétien la porte de l'espérance.

Au Moyen Age, les défunts étaient confiés à l'Eglise et peu importait le lieu exact de leur sépulture (pas de monument, pas d'inscription).

Depuis le XIV^e et surtout au XVI^e, on observe un souci plus vif et plus fréquent de localiser la sépulture. On reprochait à l'Eglise d'avoir tout fait pour l'âme et rien pour le corps, de prendre l'argent des messes et de se désintéresser des tombeaux qui devenaient ainsi le signe de leur présence au-delà de la mort.

Dans le monde médiéval, la mort est une cérémonie publique et organisée. Le mourant doit être couché sur le dos (rappelons-nous que nos anciens dormaient assis) afin que sa face regarde toujours le ciel) ; des assistants toujours nombreux entourent le lit du mourant.

1346, date fatidique : la population française, ainsi que bretonne, est dévastée par la peste noire. La mort, acceptée auparavant comme naturelle, devient hantise et un sujet de méditation. Le thème de la danse macabre, ébauché sans doute en Allemagne vers 1350, est diffusé largement par le relais français (charnier des Innocents à Paris, en 1425, sous les arcades du cloître), durant le XV^e et au-delà.

En Bretagne, à Kermaria-an-Isquit, Kernascléden... fleurissent des peintures représentant **les danses macabres** : la mort frappe l'évêque comme l'enfant, le noble comme le paysan. La fresque de Kermaria, d'après Couffon, daterait de 1488 à 1501. De même, celle de Kernascléden fait défiler sur la frise, placées entre les squelettes de la Mort, toutes les classes de la société, du pape au roi jusqu'au pauvre gueux.

Il est intéressant de constater que dans l'iconographie de l'au-delà, l'enfer est beaucoup plus marquant, plus riche, plus humoristique et, à la limite, plus joyeux que le paradis ! La religion se base davantage sur le tabou du «mal» que l'incitation au bien.

Le diable joue dans l'histoire de la Bretagne un rôle essentiel ; c'est souvent un animal plus ou moins monstrueux, la gueule de dragon ou de loup prête à déchirer, parfois avec la crête dorsale et des écailles, souvent cornu. Ou alors une représentation plus subtile : figure et corps humains, mais oreilles d'âne, crocs de loup, pustules sur le corps... Le diable, bien sûr, est là, physiquement, lors du décès, pour disputer l'âme au bon ange (cf. l'âme du mauvais larron sur le calvaire de Gurunhuel).

Une des grandes conséquences est le renforcement du culte des défunts avec la construction d'ossuaires ; ils maintiennent les populations dans la contemplation obsédante et édifiante de la mort.



Saint Gilles-Pligeaux

De cette confrontation brutale avec la mort va naître le personnage de l'«Ankou», le squelette armé de sa faux à l'envers ou d'une flèche qui, à pied ou sur une charrette aux essieux grinçants («Karikel an Ankou») va hanter, les nuits, les chemins creux et les landes. Il devient un sujet de légende qui va marquer l'esprit religieux des Bretons.

Comme pour renforcer les malheurs de la peste, éclate la guerre de Succession de Bretagne (1341-1364). Elle va meurtrir toute la péninsule pendant 23 ans.

Le culte de l'âme trouve son interprétation dans l'«Ankou». Son rôle est d'emporter dans l'au-delà ceux qui ont accompli leur temps terrestre. Il est le maître de ce passage, du transport des âmes qui errent dans les gorges, les crevasses, les marais et cela depuis les temps les plus reculés.

«Ankou» : mot à mot = «angoisse» ; désigne ordinairement le fantôme de la mort, le faucheur de vie.

C'est par les ossuaires que se manifestera l'«Ankou».

L'ossuaire

Les lieux de repos des restes humains renferment les souvenirs, mais aussi l'espérance. Dans la religion catholique, le culte de la mort est inhérent à la communion des saints. Toute la famille doit prier pour ses défunts, tout comme les saints intercèdent pour nous auprès du Père. C'est pourquoi, l'on construit de véritables «maisons» pour recueillir les ossements exhumés des fosses, lorsque la place manquait dans le cimetière.

Au départ, on se contentait d'ornez les murs dans lesquels on plaçait les ossements ; puis, peu à peu, des édifices de différentes tailles leur furent consacrés.

D'un édicule utilitaire, on fit un monument symbolique. D'abord, les ossuaires d'attache, accolés à gauche du porche sud (en fait, au couchant par symbolique avec le soleil se couchant

dans cette direction). Puis, l'ossuaire fut édifié séparément, au sud-ouest de l'enclos, mais il changea de dimensions et de destination. Il devint chapelle ardente pour la veillée des défunts. On y célébrait les messes de l'«Anaoon» (peuple des âmes en peine ou des âmes des défunts emportés par l'«Ankou») et certaines veillées mortuaires. L'hiver, même, il servait d'abri aux vagabonds qui payaient leurs gîtes par une prière pour «leurs compagnons de la nuit».

Le but de l'ornementation des ossuaires : squelettes de l'«Ankou» et ses mises en garde - «*Hodie Mihi, Cras Tibi*» («*aujourd'hui, c'est moi ; demain, c'est toi*»), n'est pas seulement d'impressionner et de tenir chacun sur ses gardes. En réaction au protestantisme, hostile au culte des reliques, l'Eglise catholique invitait à honorer les restes des défunts comme signe de la foi en la vie éternelle.

La mort en Bretagne est considérée comme le passage dans l'au-delà ; ne dit-on pas en breton, de quelqu'un qui vient de mourir : «*Tremenet eo*» («*Il est passé*»)!

Pour invoquer la mort, on implore Saint Sébastien (statue du saint traversée de plusieurs flèches) ou Saint Roch (saint présentant sa jambe sur laquelle est figuré un bubon de la peste).

On enterre dans l'église ; au prône de la grand-messe, on met les concessions aux enchères et, selon leur emplacement dans l'église, le prix est plus ou moins cher : sous Saint Sébastien ou Saint Roch, auprès du chœur, ainsi qu'à côté des fonts baptismaux sont les endroits les plus cotés. L'eau bénite a une grande importance : lorsqu'on asperge la sépulture avec cette eau, on peut penser que celle-ci apaisera le feu de l'enfer si, éventuellement, le défunt y était. C'est pourquoi, on peut voir dans de vieux cimetières des tombes avec des bénitiers sculptés dans la pierre ; également de gros bénitiers à côté des ossuaires.

Dans les murs des nefes latérales et des transepts, se voient des enfeux, niches basses creusées dans l'épaisseur des murs qui servent de sépulture à des personnalités nobles ou épiscopales ; ou des gisants, statues funéraires représentant un mort couché : s'il est représenté les yeux ouverts, c'est un symbole médiéval des morts admis dans la vie éternelle.

Définition du cimetière en 1596 : «Terre sacrée, dortoir des fidèles avant la Résurrection» ; placé au cœur du bourg, autour de l'église, on s'y rassemble pour vendre, acheter, on y discute, on y conclut des contrats, on y donne des spectacles... en fait, il a été longtemps un lieu de vie.

Mais, dans la première moitié du XVI^e siècle, l'Eglise commence à y remédier et à mettre bon ordre, particulièrement en faisant construire un mur tout autour de cette enceinte. L'apparition des arcs de triomphe à l'entrée du cimetière présage leur gloire future et commémore leur passage dans une autre vie où ils seront traités selon leurs mérites, sans tenir compte de leur condition. Pour accéder au placître, les personnes devront enjamber les échaliers qui interdisent l'accès aux animaux domestiques (chiens, cochons) qui avaient tendance à venir déterrer les ossements.

On utilisait un petit maillet (maël) ou un petit boulet de granit : au moment de l'agonie, on posait l'objet sur le front ou bien on le lui faisait embrasser en invoquant la Trinité, afin d'abrèger le moment difficile... Les proches du moribond avaient le souci d'abrèger ses souffrances : ainsi, du côté de Gourin, il était fréquent que l'on implorât Saint Diboan, appelé aussi «Sant Tu-pe-Tu» («celui qui fait aller d'un côté ou de l'autre»).

A partir du **concile de Trente (1543-1565)**, l'Eglise interdit d'enterrer dans les églises par mesure d'hygiène ; par contre, en Bretagne, il faut attendre un décret du Parlement de Bretagne, en 1719, pour voir cette pratique prohibée. Ce fut la consternation aussi bien chez les «généreux de paroisse» que parmi la population. C'est seulement à partir de 1737 que le décret, plusieurs fois réitéré, commença à être appliqué.

Lorsqu'on amenait un corps d'un village au cimetière, on faisait toucher le cercueil aux croix qui balisaient le chemin ou au coin de certains champs, ainsi qu'en rentrant dans l'église aux fonts baptismaux, afin que l'âme puisse retrouver son chemin.

Les personnes riches donnaient des rentes après leur mort et, ainsi, l'Eglise récupérait de l'argent, mais, en contrepartie, il fallait que le prêtre dise des messes à tour de bras. C'est ainsi que pour quelqu'un mort en 1500, on priait encore pour son âme jusqu'en 1760 ; ceci fut aboli à la Révolution. Pour faire venir du monde à cette prière, on invitait les pauvres, car il y avait dans la rente obligation de tuer un bœuf ou un veau.

Le cercueil en bois ne fit son apparition massive qu'à la fin du XVII^e siècle ; avant, la sépulture se faisait en pleine terre ou dans un coffre en pierre ; on a utilisé longtemps l'écorce d'arbre, en particulier le châtaignier, pour inhumer les enfants. Le Parlement de Bretagne dénonça cette pratique en 1724.

Les délais d'enterrement, au XVII^e sont courts : le jour même et, au plus tard, le lendemain.

La Bonne Mort est un thème propagé par la Contre-Réforme avec beaucoup de zèle, grâce à la multiplication des confréries des Agonisants au milieu du XVII^e ; elle offrait la promesse du Salut éternel au chrétien qui aurait reçu tous les sacrements (la pénitence, l'eucharistie et l'extrême-onction).

Saint Vincent Ferrier, dominicain, mort à Vannes en 1419, avait remué les populations bretonnes par ses sermons terrifiants ; persuadé de l'imminence du Jugement dernier, il se prenait pour l'ange de l'Apocalypse.

Mais, c'est surtout au XVI^e, avec l'offensive sans précédent des missions, que le diable et l'enfer prennent une importance nouvelle, un aspect réaliste et terrifiant. Deux missionnaires bretons, Michel Le Nobletz (1577-1652) et surtout Julien Maunoir (1606-1683), ont présenté l'image d'un diable omniprésent. Ce dernier va se faire une renommée de «chasseur de démon» des lieux où il missionne (439 en 43 ans) ; il met au point toute une stratégie et tout un appareil démonstratif (les «taolennoù») qui laisseront dans les populations une empreinte que l'on pouvait encore voir il n'y a pas si longtemps dans certains secteurs de Basse-Bretagne.

Les boîtes à crâne ou ossuaires de tête ou étagères de la nuit : petite chapelle en bois peint dans laquelle on a emprisonné un crâne, mais que l'on peut voir au travers d'un oculus, rond ou cordiforme. Une inscription - toujours en français - identifie par un «Ci-gît» le crâne résidant.

Ces boîtes étaient exposées ou sur les rebords des fenêtres de l'ossuaire ou simplement dans l'église ou dans les niches aménagées dans le mur du cimetière.

La boîte la plus ancienne que l'on connaisse date de 1650 à Saint-Pol-de-Léon. Cette pratique vient probablement des familles ne voulant pas que la personne défunte sombre dans l'anonymat de la fosse commune ; on trouve des crânes d'enfant comme celui d'évêque ou de boulanger, en passant par celui de charretier, d'officier de santé...



Spectre hurleur de la mort à Bulat-Pestivien

De nos jours, il ne reste plus que quelques endroits : Saint-Pol-de-Léon (34), Saint-Fiacre (8), La Méaugon (6), Spézet/Notre-Dame du Crann (3), Kermaria-an-Isquit en Plouha (1), Châtelaudren/Notre-Dame du Tertre (1) et Lanloup (I).

Le dernier a avoir été mis en boîte date de 1942, à Brec'h dans le Morbihan : malheureusement, à l'heure actuelle, elle a disparu ; par contre, à Saint-Fiacre, celui de François Henri Pourhiet, décédé le 15 août 1909, à l'âge de 35 ans, est le plus récent.

Au XIX^e siècle, on associait les défunts à toutes les réjouissances de la famille. Ainsi, lorsque deux jeunes gens se fréquentaient et qu'ils se déclaraient leur amour réciproque, ils convenaient entre eux d'une date où le prêtre dirait une prière pour les aïeux des deux familles. A l'issue de la messe de mariage, le marié et la mariée ainsi que leur famille se rendaient sur les tombes des aïeux du marié, puis sur celles des aïeux de la mariée.

Quand arrive l'agonie, les gens de la maison se rassemblent autour de celui qui va «passer» : on allume une bougie qui avait été bénite à la Chandeleur (rappel du cierge du baptême et la flamme purificatrice éloignant les démons) et on ouvre la fenêtre ou la porte afin que l'âme puisse s'en aller, sinon l'agonie se prolongerait ; il en sera ainsi tant que le corps ne sera pas mis en bière.

Quand il a rendu l'âme, on lui ferme les yeux ; s'ils ne tiennent pas fermés, c'est que l'«Ankou» n'a pas fini sa besogne et ne tardera pas à sévir une seconde fois dans la maisonnée.

Aussitôt après, dans la maison, se met en place tout un rituel : l'horloge est arrêtée, les miroirs sont recouverts d'un voile, les récipients sont vidés de leur contenu afin que l'âme du défunt ne s'y noie pas, interdiction de balayer la maison, car l'âme du défunt pourrait s'y trouver et ainsi être jetée...

Les morts revenant souvent chez eux, il ne faut pas laisser un trépied sans marmite dans la cheminée si le feu est allumé, car le défunt de la maison viendrait s'y asseoir et s'y brûlerait.

Tous les morts se réincarnent, soit pour accomplir des bienfaits ou simplement pour venir se réchauffer chez eux, soit pour se venger. La rencontre de ces âmes malfaisantes peut être fatale. Ainsi, il faut faire attention aux «lavandières de la nuit», blanchisseuses de linceuls qui sollicitent le promeneur égaré près de leur lavoir afin de les aider à tordre le linge : s'il refuse, elles le noient ; s'il accepte, elles essaient de lui emprisonner les mains dans le drap et le rouent de coups.

Chaque famille est avertie de la mort de l'un de ses proches par les «intersignes» qui se manifestent par : la vision d'un convoi funèbre, le naufrage d'un bateau, mais aussi par des signes plus imperceptibles : la vue d'un corbeau, les craquements d'un meuble, le chant d'un coq avant minuit, la forme d'un nuage, la façon dont sort la fumée de la cheminée, l'odeur de bougie.

Lorsque la mort approche, on fait venir le prêtre pour administrer l'extrême-onction ; celui-ci se rend, à pied, avec la personne du village mandatée. Elle a en charge de porter la lanterne devant le prêtre qui, lui, a une petite boîte suspendue autour du cou, dans laquelle a pris place la sainte hostie pour la communion du mourant. Le prêtre, en aucun cas, ne doit se trouver au bord du lit du mourant lors de son dernier soupir.

On dresse ensuite la «chapelle blanche» : le corps sur une table recouverte d'un drap, deux autres draps accrochés aux poutres, de chaque côté de la table, déterminent ainsi une alcôve. On place à côté du défunt un crucifix, une bougie allumée et, à ses pieds, une assiette avec de l'eau bénite dans laquelle trempe un rameau de buis.

Avant de reposer dans la chapelle blanche, le préposé du quartier pour la toilette et aussi pour la barbe aura fait sa besogne ; il lui aura joint les mains et enroulé un chapelet autour de celles-ci, puis autour de son cou un scapulaire (deux petits carrés d'étoffe bénits qui préservaient du feu éternel).

Le défunt n'est jamais laissé seul toute la nuit. On se relaie pour le veiller.

Le soir a lieu une veillée mortuaire à laquelle assistent la famille et tout le voisinage. Une vieille femme récite d'une voix plaintive les prières ; la veille s'achève vers les minuits et alors on sert un petit repas aux veilleurs, sans oublier l'assiette du défunt, les conversations qui parlent du défunt sont toujours élogieuses afin d'éviter des repréailles. Par la suite, lorsqu'on parle d'un mort, au cours de la conversation, à la fin de la phrase, on ajoute : « *Doue a bardono* » qui veut dire «*Que Dieu pardonne*», formule rituelle qui exorcise la pointe de malice dont on afflige un défunt que, par ailleurs, on se garde de mésestimer. Vers les 3 heures du matin, on récitait encore des prières, puis au petit matin, avant que les personnes qui avaient veillé ne se quittent. Les gens du village respectaient la dépouille mortelle, ils ne vauaient qu'aux tâches nécessaires : ils soignaient leurs bêtes, mais n'attelaient pas leurs chevaux pour de grands travaux.

Le prêtre et le sacristain font la levée du corps, le cercueil est porté par une charrette ordinaire ou sur un char à banc ; la famille suit derrière, les femmes ont revêtu la cape de deuil. Devant la croix, ouvrant la marche, une personne porte une cloche qu'elle fait tinter de temps à autre et particulièrement à chaque croisement de routes ; lorsque le cortège rencontre un passant, celui-ci se découvre et se met à genoux. Les porteurs de la cloche n'étaient pas toujours enchantés de ce rôle. Les deux personnes préposées à porter la croix avaient le souci de la tenir constamment droite, car selon la tendance de celle-ci à pencher pouvait présager une prochaine mort dans le quartier défini par la direction de la croix. Une fois que le cortège s'était mis en route, il ne fallait pas qu'il s'arrête, car bien souvent le cheval devenait rétif, le charretier avait ensuite le plus grand mal à le faire repartir. Si l'animal qui devait tracter la charrette ou le char à banc était une jument, il ne fallait en aucun cas qu'elle soit poulinière.

Souvent dans les familles, lorsque le père ou la mère décédait et qu'il y avait des enfants mineurs, le notaire venait poser des scellés sur les armoires afin de procéder, plus tard, à l'inventaire après décès ; par contre, le bétail était gardé à l'étable, mais parfois aussi dispersé dans les prés afin de ne pas tout déclarer, sans oublier d'ôter les cordes d'attache des mangeoires.

On pouvait assister à 3 sortes d'enterrements :

- *Première classe* : les cloches étaient carillonnées, la plus belle croix était sortie, un service par semaine pendant la première année était récité, puis un service par quinzaine pendant la deuxième année et un service par mois pendant la troisième année.

- *Deuxième classe* : les cloches sonnaient uniquement le glas, une croix moins belle était sortie ; un service tous les jours pendant huit jours, puis un service tous les quinze jours était récité pendant un an.

- *Troisième classe* : les cloches sonnaient uniquement le glas, une croix toute simple était sortie ; un service de mois était récité pendant un an.

Un repas était servi à l'issue de la messe d'enterrement qui avait lieu le matin, mais il fallait attendre le «deiz a bloaz», c'est-à-dire la messe anniversaire, un an après, pour que la famille organise après la messe anniversaire un grand repas pour la famille et les proches du défunt.

A la Toussaint, les paroissiens devaient s'acquitter de la prière nominale, c'est-à-dire d'une certaine somme afin que le prêtre prie tout au long de l'année pour les morts de la famille, ainsi que des âmes abandonnées (ceux qui sont morts sans famille). Le prêtre lisait toute cette liste à la fin de la messe de la Toussaint et une fois par mois, à la fin de la messe pour les familles retenues ce mois-là.

Lorsque le convoi mortuaire arrivait devant le cimetière, les porteurs de la croix montaient cette dernière sur pied ; les porteurs de la dépouille mortelle déchargeaient le cercueil, étaient un bouchon de paille qui avait servi à empêcher celui-ci de glisser de la charrette ou du char à banc et, selon où il tombait (à droite ou à gauche), certaines personnes voyaient là une direction, dans la paroisse, du prochain décès.

Avant que le corps ne quitte l'église, le prêtre bénit le cercueil et chante le «Libéra».

Le catafalque

Estrade sur laquelle on posait le cercueil ; représente la réalité religieuse en Bretagne, au XIX^e. II s'intègre dans un ensemble : confessionnaux, boîte à quête ; orné de tête de mort, de tibias croisés et de larmes. Ils sont à replacer dans le cadre du renouveau missionnaire de la seconde moitié du XIX^e héritier de l'esprit et des discours des missions du XVI^e du Père Maunoir, et caractérisé par une insistance fondamentale sur la mort, une conception de l'art funéraire héritée du concile de Trente : la méditation sur la mort est alors proposée comme remède contre les passions. Le crâne est un instrument de prière. Ces visions macabres étaient censées interpeller chaque chrétien : «*Tu veux attendre demain pour être juste, tempérant, charitable, mais es-tu sûr de demain*» (Saint Ignace de Loyola).

Les morts-nés étaient enterrés la nuit, dans une pièce de terre du cimetière réservée à cet effet, qu'on disait ne pas être une terre bénie.

La mort s'est absentée de notre quotidien, les rites religieux se sont désagrégés ; l'horreur des cimetières a renforcé l'horreur de la mort. Pour parler de la mort, on utilise des métaphores :

« Dieu l'a rappelé à lui » « Il a rendu son âme » ou des termes analogiques « Bouffer les pissenlits par les racines. » « avaler son bulletin de naissance »....



Saint-Gilles-Pligeaux : détail du catafalque

On trouve de nouveaux termes : « enciellement », qui caractérise la dispersion des cendres, ou un « emmerrement », quand on jette les cendres dans la mer. L'anthropologue Louis-Vincent Thomas remarque : « Autrefois, les enfants ne savaient pas comment on faisait les bébés ; maintenant, ils ne savent plus comment on meurt. La mort a remplacé le sexe au rang des tabous. »

La mort est tabou ? On devrait en parler tout naturellement ; il n'y a pas encore très longtemps, « on prenait le deuil » à la mort d'un proche. Les femmes s'habillaient de noir et les hommes, sur le revers de leur veste, portaient un crêpe noir pendant un an, comme signe extérieur de la tristesse qu'on ne cachait pas. Le fait d'en parler, de crier sa douleur était une façon d'exorciser tous ces maux, toutes ces tensions qu'on gardait en soi. Ne dit-on pas qu'un chagrin partagé est un demi-chagrin ?

Après la guerre 14-18, il y a eu un grand changement dans le culte breton de la mort :

- durant cette guerre, il y a eu énormément de morts loin de leur village ;
- la médecine a commencé à donner une cause à la mort et non plus un sens à la mort (elle peut dire que je suis mort d'un arrêt cardiaque ou d'un cancer, mais pas pourquoi moi et pas mon voisin).

Les gens ont commencé à s'installer à droite et à gauche et à perdre le lien avec la communauté d'origine. Partant de là, la communauté a perdu sa capacité de se régénérer. L'attention que l'on prête aux morts est une façon de régénérer la communauté elle-même, de lui donner de la force. Dans tous les cas, la mort a un sens, elle redistribue du sens dans la communauté.

L'incinération n'était pas courante dans la société ; justement, elle est apparue puisque les gens ne sont plus dans leur communauté : ainsi, l'urne est transportable, on peut jeter les cendres dans son cadre de vie. Elle est devenue une solution aux problèmes de l'urbanisme et, enfin, l'Eglise, depuis 1963, l'autorise.

Ne retrouve-t-on pas cet accompagnement de fin de vie dans certains établissements hospitaliers ? Remis au goût du jour - si je puis m'exprimer ainsi - par un médecin breton : Le Pouliquen, sous l'appellation de «soins palliatifs».

Le souvenir qui engendre tristesse, mélancolie, nostalgie des bonheurs perdus, le souvenir qui rappelle aussi à chacun son destin qui fait de nous tous des passagers de la Terre, comme des voyageurs d'un navire qu'il faudra bien quitter un jour. Ainsi, tout en sachant la mort inévitable, en l'acceptant avec stoïcisme et en refusant de la considérer comme définitive, l'homme se jette dans l'espérance.

«L'homme pieux et l'athée parlent toujours de religion : l'un parle de ce qu'il aime et l'autre de ce qu'il craint .».

Montesquieu

« On est mort quand le corps, séparé de l'âme, reste seul, à part, avec lui-même. »

Platon

Un testament :

Donation par testament de Parc-Tirien, près Rundenet, Plusquellec,
(par François Dincuf à la fabrique de Plusquellec, 5 mai 1690)

«Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Le cinquième jour de mai, mil six cent nonante (1690), nous soussignants notaires des cours et juridiction de Callac et celle de Coatleau avec sou mission à icelles soyons (sommes) transportés jusqu'au village Porz-ar-Rouz, en la paroisse de Plusquellec ou y étant avons entré dans la demeure de François Deneuff, lequel l'ayant trouvé au lit malade, il y longtemps détenu de maladie, néanmoins pourvu de son bon sens et entendement nous a dit nous avoir requis et fait mander pour rapport son testament et dernières volontés, croyant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure, il aurait fait sur sa personne de sa main droite le signe de la croix disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancte Amen*. Se recommandant au bon Dieu, à la mère Vierge Marie, à son bon Ange, Saint François son patron, à tous les saints et saintes du Paradis afin qu'ils leur plaise être ses intercesseurs devant Dieu par rapport son trépas, son âme par leurs grâce et intercession jouir de la gloire éternelle et son corps être inhumé et enseveli dans l'église paroissiale du dit Plusquellec au lieu et place qu'il plaira au Sieur Recteur d'icelle et ensuite son enterrement et son octave de huit jours subséquemment être fait ainsi et de la forme que faire pour le trépas d'un chrétien catholique, apostolique et romaine et veut et désire que le sieur recteur et prêtre de le dite paroisse disent chacun une messe à chant en la dite huitaine et pour cet effet donne et ce pour leur salaire et paiement une vache noire qu'il a chez lui et ses héritiers de recompenser sa femme pour sa part et portion de la valeur de la dite vache.

Donne, lègue et transporte à jamais et à perpétué à la fabrique de l'église paroissiale de Plusquellec une pièce de terre chaude nommée Parc-an-Tirien-Gleb cernant du levant sur chemin menant de Gerland à la lande de Ger... du midi sur terre au seigneur du Gage, au couchant sur terre à Guillemette Le Borgne, du septentrion sur Parc-Denez à Catherine Guillaume, la dite pièce de terre venue à féage (qui a un contrat de soumission) sous la seigneurie de Calac, chargée de rente viagère envers la dite seigneurie de six deniers l'an, laquelle rente acquittera la dite fabrique avec pouvoir au fabrique lors de son décès en la charge de jouir du dit parc du jour de son trépas et de prendre telle possession qu'il verra, parce que le dit fabrique en charge et ses successeurs à perpétuité feront (aire un service pour le repos de son âme, ses parents, amis et tous fidèles trépassés le jour de Saint François au mois d'octobre à chacune année, à commencer au prochain après son trépas et ainsi continuer au même jour d'an à an à perpétuité et à la charge au dit fabrique le payer les sieurs prêtres de leur salaire pour desservir le dit service et aussi veut et ordonne que sa femme soit recompensé sur le surplus de son bien pour son désiste (ou double) au présent transport déclare le dit testateur devoir à Catherine Scouarnec marchand de la ville de Callac cinq livres dix sols ou six livres ne se souvenant au juste mais de se référer à la marque qu'elle fit sur son cahier.

- Dit devoir à Yves Guinement vingt quatre sols déclare devoir à... pour la jouissance du pretteur quarante cinq sols ;

- à Guillaume Le Beuff marchand de Callac pour boutons et fil dix sols ;

- lègue à la fabrique de Notre Dame de l'église de Plusquellec un boisseau d'avoine ;

- à Saint-Fiacre un demi boisseau ;

- au Rozaire à Plourach cinq sols.

Fait et raporté sur les lieux au dit Porz-ar-Roux en présence d'Anne Vern femme du dit testateur et de lui autorisés, laquelle a agréé et consenti le contenu au présent en la forme et écrit, voulant qu'elle sorte à son plein et entier effet, en présence de Pierre Pex et de Jean Bodoin ménagers du dit Plusquellec, messire Pierre Quenec'hdu sieur curé de la dite paroisse lequel testateur et Vern sa femme affirmant juratoirement ne savoir signer, quoique interpellés de ce faire suivant l'ordonnance avons prié de signer alors savoir pour le dit testateur le dit messire Pierre Quenec'hdu prêtre, pour la dite femme maître Vincent Le Dot fait et condamné par nous dits notaires de Callac et Coatleau par le jugement et autorité de nos dites cours sous nos signes les dits jours et ans que devant et à le soussignant de la Rochehuon saisi du présent pour en délivrer copie à tout requérant ainsi signé dans l'original : Pierre Quenec'hdu prêtre, Vincent Le Dot, Claude Le Maître notaire et Jean de le Rochehuon autre notaire registrateur comme il est saisi de l'original.

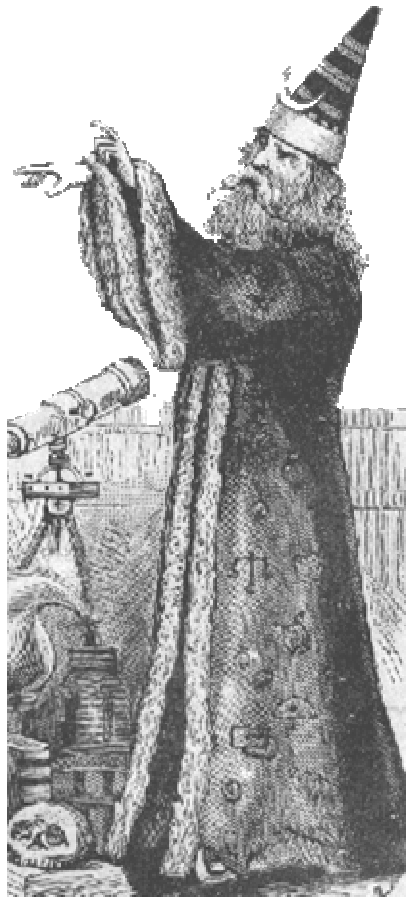
Signé Jean de la Roche Huon»

Jean-Paul ROLLAND

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

La tombe oubliée de Merlin



Pays d'Argoat N° 25
Edmond Rébillé

La tombe oubliée de Merlin

Genèse, processus et résolution d'une enquête

Élaborant un ouvrage sur l'étendue primitive de la forêt de Brocéliande -appellation aujourd'hui confisquée par les commerçants de Plélan-le-Grand, Paimpont, Ploërmel, Mauron, qui célèbrent à l'envi un tombeau de Merlin qui en est à son troisième emplacement - je me suis brusquement souvenu que j'avais contemplé quelque part, voici plusieurs années, un tableau reproduisant une autre tombe de Merlin.

Je me concentrai, demandant à ma mémoire - usée ? - de fournir un effort surhumain, hors de proportion avec ce que je sollicite d'elle à l'ordinaire, car, comme tout un chacun, si la mémoire ne me revient pas dans le quart d'heure qui suit l'interrogation, je renonce à la bousculer de crainte d'une congestion cérébrale. J'attends, sans trop y penser, que l'événement ou la chose oubliée me revienne à l'improviste.

Exceptionnellement, je décrétai ici qu'il me fallait à tout prix retrouver la trace du tableau. Durant des jours et des jours, je m'obstinaï dans ce travail, abstrait et néanmoins épuisant, de sollicitation mentale. Je dus convenir que le mental ne suivait pas. Il me fallait entreprendre des recherches, en procédant méthodiquement, en faisant appel à ma raison (j'ai dépassé de 63 ans l'âge de raison et, si je ne suis pas véritablement déraisonnable, il m'arrive souvent, au gré de mon entourage, de n'être point raisonnable, par exemple dans le choix de mes dépenses physiques - la pêche à la truite, la cueillette des champignons : ce n'est plus de ton âge - voire financières : tu as encore acheté des tas de bouquins et de cassettes que tu n'auras jamais le temps de lire ou d'écouter).

Je procédai donc logiquement. Je n'avais à franchir que cinq étapes :

1^{ère} étape - Postulat : un artiste a peint un tableau représentant le tombeau de Merlin. Question : quand, où ce sujet a-t-il été à l'ordre du jour ? Réponse : il n'a pu l'être qu'en Bretagne romantique, c'est-à-dire au XIX^e siècle. Voilà qui restreignait le champ de mes recherches.

Quels furent alors les peintres bretons paysagistes, éventuellement inspirés par la légende arthurienne ? Selon mes fiches, ils avaient pour noms : Anasttasi, Beaufrère, Bernard, Boudin, Breton, Corot, Cottet, D'Argent, Daubigny, Delevallée, Denis, Filiger, Gauguin, Isabey, Lacombe, Levy-Dhurmer, Noël, Perrin, Rivière, Serusier, Simon (et tutti quanti).

2^e étape - Consultation des ouvrages de ma bibliothèque traitant de la peinture en Bretagne, puis des monographies consacrées à divers peintres. Longues recherches négatives.

Dans les jours qui suivirent, j'inventoriaï les bibliothèques de Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Brest, Rennes (je tiens mes notes de frais à la disposition du fisc)... En vain. Cependant, sans que je l'aie recherchée systématiquement, je compris, après avoir contemplé des dizaines de reproductions, qu'une sélection s'était opérée dans mon esprit. Je ne retenais que trois peintres : Yan d'Argent, Charles Filiger et Paul Serusier.

3^e étape - J'explorai systématiquement les monographies concernant ces trois peintres et les catalogues des musées plus haut cités, sans y trouver mention du tableau. Une lueur, soudain, me traversa l'esprit : j'avais visité, à Saint-Servais (Finistère), le modeste musée Yan d'Argent.

J'en retrouvai difficilement la documentation : la solution n'y figurait pas.

Je connus alors plusieurs jours de dépression. Soudain, jaillit une nouvelle illumination (les gens disent parfois de moi que je suis un illuminé) : sept ou huit ans plus tôt, j'avais vu, à Landerneau, une exposition consacrée à Yan d'Argent. Je mis mes archives sens dessus dessous et découvris, enfin, sur un catalogue édité pour la circonstance, la photographie du tableau tant recherché, avec ce titre «La roche dite Tombe de Merlin à Kerluffudec sur les bords du Blavet»... J'étais sauvé ! Eh bien, non ! Pas encore !

4^e étape - J'écrivis au conservateur des Archives de Landerneau qui me répondit fort aimablement qu'il avait présenté ce tableau en 1989 et m'indiqua - à ma demande - le nom de son propriétaire, angevin... J'ignorais toujours où se trouvait «Kerluffudec». J'avais déjà constaté qu'au XIX^e siècle, les peintres ne donnaient pas toujours la localisation complète d'un tableau, mais seulement le nom du lieu-dit.

5^e étape - Localisation de «Kerluffudec». Dans mon esprit, ce lieu devait se trouver dans le Morbihan, aux alentours de la boucle du Blavet, à Castennec, près de Saint-Nicolas-les-Eaux, où se trouve un oppidum que les Romains baptisèrent «Sulim». J'écrivis donc à deux amis morbihannais qui demeurèrent cois. Je m'adressais alors, fort judicieusement, à la Direction du Cadastre de Vannes, qui me répondit de bonne grâce que le nom de «Kerluffudec» ne lui disait rien.

Découvrant que le Costarmoricain que je suis avait sans doute, une nouvelle (bis, souffert d'un complexe d'infériorité, je décidai de porter mes recherches sur le cours du Blavet 22. Je me précipitais à la bibliothèque de Saint-Brieuc qui possède un ouvrage localisant tous les lieux-dits du département : l'ouvrage avait été volé.

Je décidai d'aller enquêter aux Archives départementales et je fis bien, car leur spécimen de l'ouvrage dont j'ai parlé plus haut n'a pas encore disparu. J'y trouvai enfin la solution de l'angoissant mystère : «Kerluffudec» se situe en Plounévez-Quintin.

Quelques jours plus tard, à mon vif étonnement, je constatai au cours d'une conversation impromptue qu'un fervent de la langue bretonne, domicilié à Plufur, Divy Kervella, savait où se situait «Kerluffudec», sans toutefois avoir entendu parler de la tombe de Merlin.

Munis d'une photo du tableau, Jean-Paul Rolland et moi-même allâmes inventorier les lieux.

A «Kerluffudec», déception. Le village, haut perché, ne se situe pas sur le bord du Blavet. Les autochtones ignoraient le site que Yan d'Argent, en 1894, avait ainsi représenté, sans trop d'attention semble-t-il, car la carte I.G.N. parle de «Kerluffédec».

Après un long détour par «Cristivel», «Garviniou» et la chapelle Saint-Roch, nous parvînmes à travers bois aux rives encaissées du Blavet, ici franchi par un très vieux pont de pierres rustrement taillées et assemblées. En amont, la carte porte la mention : gorges ; en aval, nous suivîmes la rive gauche dominée par le bois de «Kerlévénez». Deux cents mètres plus bas, nous découvriâmes dans l'eau et sur les rives de superbes amoncellements de roches granitiques, dont les plus énormes, face à nous, servent de toit à une profonde grotte que nous décidâmes de ne pas explorer de crainte de réveiller l'Enchanteur.

Cent deux ans après l'exécution de ce tableau par le peintre finistérien Yan d'Argent (les deux Saint-Servais sont distants de 70 kilomètres), il apparaît que personne, à Plounévez-Quintin, ne se souvient de la destination du site. Nous avons suggéré aux édiles de la commune de faire appel à la population pour tenter de réveiller la mémoire populaire. Nous ignorons si le propriétaire de l'œuvre acceptera de la céder à la municipalité. Bien sûr, il ne serait pas offusquant qu'il s'y refuse. Mais ce serait dommage pour la collectivité... Ce tableau est de grandes dimensions : 98 x 138 cm.

L'Argoat des Côtes-d'Armor, à l'inverse de Huelgoat, Châteauneuf-du-Paou, Le Faouët, n'a accueilli que peu de peintres. Parmi les paysagistes à temps complet ou partiel, on ne peut citer que :

- Jean-Baptiste COROT (1796-1875), avec quelques mentions de Mûr-de-Bretagne dans de rares tableaux et dessins ;
- Édouard HOSTEIN (1804-1889), qui représenta la région de Plounévez-Moëdec ;
- Charles FILIGER (1863-1928), qui vécut deux ans à Gouarec ;
- Victor BONER (1871-1951), de Loudéac, qui a peint des «Glaneuses de Plélauff», d'autres toiles à Saint-Caradec et Plémet ;
- Mathurin MEHEUT (1882-1958), de Lamballe, qui a surtout croqué des personnages à «Coat-an-Noz», Plougonver, etc ;
- Yan d'ARGENT (1824-1899), de Saint-Servais (29), bien évidemment, ne déparerait pas ce cénacle. D'autant que s'il s'est donné la peine de venir à Plounévez-Quintin (qui avait bien pu l'alerter ?), ce ne fut sans doute pas pour y peindre un seul tableau.

Tenons-nous à l'affût de toute nouvelle chance qui pourrait nous être donnée de découvrir que le terroir méconnu qui nous est cher - et qui est si riche sur le plan du patrimoine religieux - n'a pas été aussi pauvre qu'on le croit en matière d'art profane.

Edmond REBILLE, novembre 1996

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

Calvaire de Senven-Léhart



Pays d'Argoat N°26
Jean Paul Rolland

Calvaire de Senven-Léhart

«La Bretagne, terre des calvaires» : se gargarisent les brochures touristiques, tout en désignant particulièrement le Finistère. Et, pourtant, celui de Senven-Léhart mérite tout autant notre attention et une place dans ces brochures, bien que son «imagerie soit moins foisonnante» et moins «puissamment architecturée» que ceux des enclos finistériens.

Autrefois, les Christs en croix, entourés de multiples personnages, veillaient sur les tombes où dormaient les morts (n'étaient-ils pas des «monuments aux morts» avant l'heure ?). Ils rappelaient aux passants le souvenir des principaux mystères de leur foi : tel était le message délivré par ces constructions.

Les sculpteurs ont découpé l'Évangile en plusieurs images de pierre, telle une bande dessinée sans bulle, afin d'instruire le peuple. Regardez-en les détails avec vos yeux, mais c'est en fermant les paupières, au-dedans de votre âme, que vous les contemplez. Il ne faut pas se contenter de les regarder, mais essayer de tirer la quintessence qui s'exprime à travers les personnages sculptés par Roland DORE au XVII^e. Il a voulu exprimer la foi profonde de nos anciens et nous faire revivre pleinement le climat religieux qui les entourait.

L'expressionnisme de l'imagerie populaire n'est pas l'effet du hasard, mais le résultat d'une fonction précise : le calvaire et un des moyens d'animer l'émotion du fidèle et d'atténuer, par la mort rédemptrice, le malheur de la mort (le calvaire était souvent commandé à la suite d'une épidémie, particulièrement la peste).

Calvaire construit aux alentours de 1635 par le sculpteur du roi en Bretagne, Roland DORE (Rollandus an Aaouret [nom en breton]) ou de son atelier de Landerneau ; œuvre de toute évidence doréenne, non-signée et non-datée.

Qui engagea Roland DORE à venir travailler à Senven-Léhart ? On n'en connaît pas la réponse.

Qui était ce Roland DORE ? En fait, nous ne savons pas grand-chose de lui. Sa première œuvre date de 1618 : une croix dominant la carrière bigoudène de «Lescors» en Penmarc'h ; ses dernières œuvres, vers 1660 : les apôtres du porche de l'église de Pleyber-Christ (29).

Parmi ses œuvres majeures, on peut citer :

- le baptistère de l'église de Bodilis (29) ;
- le calvaire de Commana (29) ;
- les apôtres de l'église de Plestin-les-Grèves (22) ;
- le calvaire de Lantic (22).

En tout, 230 rondes **bosses** de diverses tailles ont été sculptées.

L'histoire ne dit pas comment un sculpteur aussi talentueux que Roland DORE a été amené à œuvrer pour une aussi petite et sûrement pauvre paroisse que Senven-Léhart.

La «**mace**» de ce calvaire, c'est-à-dire le socle, est un granit du pays ; par contre, la statuaire est en «kersanton», ce qui nous vaut d'avoir des personnages et des décors qui n'ont pas subis les outrages des hommes puisque, à l'origine, elle comportait 19 statues ; à l'heure actuelle, il n'en reste plus que 11.

Roland Doré a beaucoup travaillé le «kersanton», qui n'est autre chose qu'une pierre volcanique des environs de Daoulas (29), aux propriétés particulières : suite à l'extraction facile à

mettre en œuvre, puis à devenir dur au contact de l'atmosphère, la corrosion ayant peu d'influence sur sa texture.

En 1850, l'écrivain B. Jollivet nous rapporte ceci : *«On a eu la malencontreuse idée de le badigeonner en muge, ce calvaire était peint en rouge de telle sorte que vu à quelques pas seulement il semble en bois peint. Ce qui détruit évidemment tout l'intérêt qui s'attache à ce monument comme œuvre d'art. Nous conseillons de le faire gratter par un ouvrier intelligent ; ce sera une opération peu coûteuse, dont la paroisse ne refusera certainement pas de faire les frais.»*

La face principale regarde l'ouest (le couchant) ; la croix centrale en tau, dont les bras se terminent par une boule rainurée comme une orange pelée (**godronnée**), est plus élaborée que celle des larrons. La tête de Jésus à longue chevelure repose sur son épaule gauche, il porte la moustache et la barbe, ses paupières sont closes. Il semble serein, mais comme l'a si bien dit G. Le Scouézec : *«Là, Jésus ne souffre pas, mais derrière ses paupières abaissées, il semble méditer sur son propre mystère et sur le drame qu'il joue.»*

Deux anges souriants, au niveau du périzonium (pagne) ; à gauche, il porte un calice dans chaque main et, à droite, il porte seulement un calice dans la main droite. A **mi-fût** de la croix, un petit personnage aux pommettes saillantes tient, lui aussi, un calice.

Les anges qui portent les calices destinés à recueillir le sang du Christ, qui, selon la tradition chrétienne des Celtes, est l'origine du Saint-Graal que Joseph d'Arimathie rapporta de Jérusalem en Grande-Bretagne lorsqu'il vint évangéliser les habitants. Le Saint-Graal reçoit symboliquement le sang du Christ mourant sur la croix qui représente en fait les mérites du Christ et les bienfaits de la Rédemption. Ces mérites sont et resteront à la disposition de tous les hommes de bonne volonté. La recherche du Graal sera une espérance, un idéal de vie.

A droite, le mauvais larron portant moustache, sur sa croix en tau, tire la langue ; c'est l'homme perdu, grimaçant d'une manière grotesque ; il représente le mal par le burlesque.

A gauche, le bon larron portant la barbe, également sur une croix en tau ; c'est l'homme racheté noblesse des traits, rigueur de la tenue.

Les larrons ont les mêmes posture et cambrure, ils s'agrippent à la croix, ils semblent encore pleins de vie alors que le Christ, lui, est raide-mort.

Façade ouest :

Piéta ou groupe Notre-Dame de Pitié

La Vierge, visage serein, laisse exprimer sous le voile rigide une douleur intérieure qui se veut muette, mais transparait néanmoins des lèvres serrées, du nez pincé, du pli profond de la joue droite et, surtout, sous la paupière lourde, d'un regard d'outre-tombe, les pupilles des yeux mi-clos s'étant matériellement vidées de leur stupeur. Elle est muette, bien qu'elle fasse le geste de la prière, les mains jointes élevées très haut sous le menton, comme si elle avait voulu se voiler les yeux. C'est sûrement un des plus beaux visages de la statuaire bretonne.

Le corps du Christ repose uniquement sur un genou de sa mère, ses bras écartés paraissent avoir embarrassé le sculpteur. Mais un examen attentif montre que l'attitude est délibérée : la femme de droite, Marie Salomé, soutient le bras gauche du Christ et sa tête, tandis que la main droite s'agrippe au vêtement de sa mère, au lieu de pendre inerte comme c'est souvent le cas dans ce genre de tableau.

Les deux femmes sont représentées à genoux tandis que la Vierge est assise. La femme de droite, Marie-Madeleine, porte le pot d'onguent destiné à embaumer le corps du Christ. La femme de gauche, Marie Salomé, supporte la tête du Christ dans sa main droite tandis que celle de gauche soutient le corps du Christ par l'aisselle du bras gauche.

A droite, sous le mauvais larron, Saint Jean à l'opulente chevelure, mais imberbe (seul disciple du Christ toujours représenté ainsi), les mains croisées sur la poitrine, semble s'en remettre au destin. A ses pieds, un centurion-cavalier romain semble paré pour une joute.

Au pied de la croix du bon larron, une Vierge, debout, mains jointes sur la poitrine, semblable trait pour trait à celle de la Piéta.

A ses pieds, un autre centurion-cavalier romain, dénommé Longin, se frotte l'œil gauche : il vient de recouvrer la vue en recevant sur les yeux quelques gouttes du sang divin (légende du centurion rapportée dans l'Évangile de Nicodème, chapitre X).

Les cavaliers sont représentés avec leur harnachement complet, comme au temps des guerres d'Italie : hallebarde au poing, éperons aux talons, turban sur la tête, culottes à crevés, grande cape...

Façade est

En haut de la croix du Christ, Saint Pierre porte dans la main droite la clé que l'on dit être du paradis, symbole du pouvoir, et, dans l'autre main, un livre, symbole de la connaissance. Saint Pierre, chef des apôtres, fut le premier pape de l'Eglise.

Au-dessous de Saint-Pierre, un Christ aux outrages ou «*Ecce Homo*» («*Voici L'homme*») : après avoir été jugé, le procureur Ponce Pilate prononça ces paroles en présentant Jésus à la foule. Le Christ porte la couronne d'épines ; ses mains jointes sur le ventre sont liées par une cordelette et, dans la main droite, il porte un sceptre, symbole de la puissance et de la dignité ; ses pieds sont nus.

A droite, Saint Louis en armure et couronne royale sur la tête, la main gauche sur la poitrine, dans l'autre, la main de justice.

A gauche, Saint Yves, en tenue d'avocat, porte une aumônière au bras droit, son index droit rejoint son pouce gauche et semble faire une énumération.

Toutes ces sculptures reposent sur un socle en granit local de moins bonne facture : il semblerait que les commanditaires de ce calvaire aient privilégié la statuaire au support !

Tout le long du support court un banc destiné aux pèlerins ; sur la façade ouest, un autel pour la célébration de la messe lors du pardon ; au-dessus du maître-autel, un espace encadré de fines colonnettes engagées, bien érodées.

Le regard des visages de Roland Doré procède de constantes établies. Les paupières sont dessinées, les iris creusés, comme le faisaient les sculpteurs romains. Toutes les nervures des draperies sont profondes comme le style byzantin. La ligne des arcades sourcilières est large et les pommettes pleines s'arrondissent. Quant aux yeux, les paupières en amande ont leur sillon palpébral toujours dessiné. Dans une intention naturaliste, Roland Doré concentre l'intérêt sur l'iris et la pupille, presque toujours marquée d'un creux expressif dont la direction invite le regard de l'observateur à la mobilité, ce qui participe à la vie du visage de la statue. Les lèvres sont relativement fines.

Puisse cette description donner envie aux lecteurs de mieux connaître ce calvaire de Senven-Léhart et pourquoi pas aux responsables de cette œuvre de procéder à une restauration digne de ce nom afin de faire disparaître le ciment et le 1er qui, certes, contribuent à le consolider, mais ô combien aussi à l'enlaidir !

Jean-Paul ROLLAND